DÉPARTEMENT **ILLE-ET-VILAINE**
ARRONDISSEMENT **REDON**
CANTON **BAIN DE BRETAGNE**

COMMUNE SAULNIÈRES (35)

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 035-213503212-20260226-2026012-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 26 février 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS	14
EN EXERCICE :	14
PRÉSENTS :	11
VOTANTS :	13
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture	

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie à 20 h, sous la présidence de **M. LE GUEHENNEC Laurent,** Maire.

Date de convocation : 20 février 2026.
Étaient présents : MM. LE GUEHENNEC Laurent, DENIEL Franck, LEBEAU Christine, GOUVERNEUR Gilles, LEFEBVRE Angélique, CONAND Cathel, VALOIS Dominique, ESNAULT –Jean-Luc, BABIN-TOUBA Ludovic, ANTIN Séverine, BARRE Bruno.
Absent(s) excusé(s) : MM. JOURDAN Anne-Sophie (pouvoir au M. BABIN-TOUBA Ludovic), BITAULD Fabienne (pouvoir à Mme LEBEAU Christine).
Absent(s): Mme CIEKAWY Ombeline,
Secrétaire de séance : Mme Séverine ANTIN est désignée secrétaire de séance. Elle est assistée par M. G. Adrien, le secrétaire général de la mairie.

2026012 | Patrimoine communal – Constatation de désaffectation et déclassement de l'ancienne mairie du domaine public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
VU le bien « ancienne mairie », bâtiment public situé 11 et 15 rue St-Martin parcelle AA 61, dans lequel siégeaient la mairie jusqu'en 2013 et l'espace public numérique intercommunal (fablab) jusqu'en 2024 ;



Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 035-213503212-20260226-2026012-DE

VU le projet de création d'un appartement au 1er étage de l'ancienne mairie ;
CONSIDERANT que l'ensemble du bâtiment n'est plus aménagé à destination d'un service public ou affecté à l'usage direct du public dans la mesure où la mairie a été déplacée 29 Rue St-Martin et le fablab 31 Rue St-Martin.
CONSIDERANT qu'il résulte de cette situation une désaffectation de fait de ce bien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- constate la désaffectation du bien « ancienne mairie », bâtiment public situé 11 et 15 rue St-Martin parcelle AA 61 ;
- décide du déclassement de ce bien du domaine public communal et de son intégration dans le domaine privé communal ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

Ont signés au registre des délibérations le maire, le secrétaire de séance et les membres présents

MAIRIE de SAULNIERES
ILLE ET VILAINE

Le Maire,

L. LE GUEHENNEC.